

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021**

N° 2021-CM13DEC-15

FINANCES : Tarifs municipaux 2022 – services généraux

Rapporteur : M. Vincent COQUET

L'an deux mil vingt et un, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 06 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Joseph LE CHEVILLER, à GRAND-CHAMP, sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Pour la présente délibération :

Étaient présents :

M. Yves BLEUNVEN, Maire ; Mme Dominique LE MEUR, M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Vincent COQUET, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Mme Sophie BEGOT, M. Julian EVENO, Adjoint ; M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Maryse CADORET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Héléna VANAERT, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Moran GUILLERMIC, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Mme Marine CADORET, Mme Nicole ROUVET, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Anne-Laure PRONO, M. Patrick CAINJO, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Christine VISSET, M. Germain EVO

Pouvoir remis : Mme Anne-Laure PRONO à M. David GEFFROY, M. Patrick CAINJO à Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Armelle LE PRÉVOST à M. Lionel FROMAGE, Mme Christine VISSET à Mme Maryse CADORET, M. Germain EVO à Mme Sophie BEGOT

Nombre de Conseillers en exercice : 29 – Présents : 24 – Pouvoirs : 5 – Votants : 29

Secrétaire de séance : Mme Michelle LE PETIT

M. Vincent COQUET, Adjoint délégué aux Finances, rappelle que les tarifs municipaux sont validés chaque année par le Conseil Municipal. Il informe le Conseil Municipal que la Commission « Finances – Prospectives », qui s'est réunie le 1^{er} décembre 2021, propose pour l'année 2022 une augmentation moyenne des tarifs de 2%, par rapport à 2021 et d'appliquer les tarifs suivants cités ci-dessous :

OBJET	TARIFS 2022	
Concessions et taxes funéraires		
Cimetière		
Taxe d'inhumation	36,50 €	
Taxe d'inhumation avec reliques	71,50 €	
Taxe d'inhumation : mise en caveau communal (gratuité pendant 15 jours)	36,50 €	
Concessions		
Concession Cimetière	15 ans	86,50 €
	30 ans	173,50 €
Concession Colombarium	15 ans	204,00 €
	30 ans	403,00 €
Concession Cavurne et Casurne	15 ans	204,00 €
	30 ans	403,00 €
Dispersion cendres jardin du souvenir	36,50 €	
Pose de plaque d'identification	36,50 €	
Renouvellement concession d'emplacement de plaque d'identification jardin du souvenir	15 ans	36,50 €
Plaque d'identification Casurne	à l'unité	Prix coûtant

OBJET	TARIFS 2022	
Concessions et taxes funéraires		
Mobilier		
Caveaux préfinancés	2 places	1 020,00 €
	3 places	1 295,00 €
	4 places	1 530,00 €
Photocopies, impression de documents administratifs		
Format A4 (le tarif est doublé en R/V)	N/B	0,10 €
	Couleur	0,15 €
Format A3 (le tarif est doublé en R/V)	N/B	0,20 €
	Couleur	0,30 €
Occupation du domaine public - Droits de place (hors Station Grégam)		
Terrasses et marchés		
Terrasse autorisée	Redevance annuelle	Gratuité
Marché hebdomadaire	Prix/ml	Gratuité
Food-truck (Station Grégam) - occupation permanente (1j/sem)	Forfait/jour	7,00 €
Food-truck (Station Grégam) - occupation ponctuelle	Forfait/jour	14,00 €
Marché de Noël sous chapiteau - avec électricité	Prix/ml	11,00 €
Marché de Noël en extérieur - avec électricité	Prix/ml	5,50 €
Cirques, manèges, ...		
Caution (nettoyage du site, ...)	Forfait	153,00 €
Cirque - avec électricité	Forfait/jour	75,50 €
Cirque - sans électricité	Forfait/jour	44,00 €
Manèges, auto-tampons ou autres - avec électricité	Forfait/jour	16,00 €
Manèges, auto-tampons ou autres - sans électricité	Forfait/jour	10,50 €
Terrains des fêtes de Bellevue Espace 2 000 - Célestin Blévin		
Associations locales : évènements gratuits	Forfait/jour	Gratuité
Associations locales (évènements payants), associations extérieures et particuliers	Forfait/jour	108,50 €
Jardins familiaux		
Parcelle de 60 m ²	Redevance annuelle	36,00 €
Parcelle de 100 m ²	Redevance annuelle	72,00 €
Mise à disposition de matériels et de services (gratuité pour les associations)		
Location de matériel		
Barrière métallique	à l'unité	1,50 €
Grille de séparation et d'affichage	à l'unité	1,50 €
Table	à l'unité	2,90 €
Banc	à l'unité	1,50 €
Verres	la dizaine	0,80 €
Verres pour apéritif	la dizaine	1,50 €
Plateaux	la dizaine	4,50 €
Plat inox	à l'unité	1,50 €
Assiettes blanches (plates, à dessert)	la dizaine	4,50 €
Couverts : fourchettes, couteaux, petites cuillères	la dizaine	0,80 €
Vente de matériaux (à retirer par l'acquéreur)		
Terre végétale : quantité inférieure à 20 m ³	le m ³	6,50 €
Terre végétale : quantité supérieure à 20 m ³	le m ³	4,00 €
Vente de bois tout venant	la corde	70,00 €

OBJET	TARIFS 2022
Intervention des services municipaux	
Indemnités kilométriques	Au km 1,10 €
Pôle Aménagement : toute prestation d'étude, de suivi de travaux, de montage de dossier, ... <i>Les frais de déplacements liés à ces prestations seront refacturés au montant réel supporté par la commune.</i>	Coût horaire 66,50 €
Services communaux experts : toute prestation d'étude, de suivi de travaux, de marchés publics, de montage de dossier, de groupements de commandes, ... <i>Les frais de déplacements liés à ces prestations seront refacturés au montant réel supporté par la commune.</i>	Coût horaire 66,50 €
Prestations techniques dans le cadre de l'infogérance : suivi du groupement de commandes, assistance sur la mise à jour des sites internet et messageries, ... <i>Les frais de déplacements liés à ces prestations seront refacturés au montant réel supporté par la commune.</i>	Coût horaire 23,50 €
Police Municipale (*) : intervention exceptionnelle	Coût horaire 48,50 €
Services Techniques (*) : interventions exceptionnelles ayant un caractère d'urgence	Coût horaire 48,50 €
Services Techniques (*) : interventions dans le cadre des travaux en régie, livraison de matériel et diverses interventions	Coût horaire 46,00 €
Services Techniques (*) : utilisation du tractopelle (chauffeur inclus)	Coût horaire 66,50 €
Services Techniques : travaux de busage avec têtes de buses	6 ml 1240,00 €
Services Techniques : travaux de busage sans têtes de buses	6 ml 689,00 €
Autres prestations (*) : accueil, restauration, d'hôtesse lors d'évènements	Coût horaire 46,00 €

(*) le tarif des heures effectuées la nuit (22h-6h) et le dimanche est majoré de 100%

SERVICE VÉLOS	Tarifs BASSE SAISON : 1 ^{er} octobre au 31 mars			
	1/2 j	Journée	Forfait 2 j	Forfait semaine (7j)*
VTTAE adultes	10,00 €	20,00 €	35,00 €	100,00 €
VTTAE juniors	8,00 €	15,00 €	25,00 €	80,00 €
Vélos GRAVEL adultes	8,00 €	15,00 €	25,00 €	80,00 €
Remorque	5,00 €	8,00 €	15,00 €	30,00 €
Siège bébé	2,00 €	3,00 €	5,00 €	15,00 €
GPS de vélo**	5,00 €	8,00 €	15,00 €	30,00 €
Lavage de vélo***	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

SERVICE VÉLOS	Tarifs HAUTE SAISON : 1 ^{er} avril au 30 septembre			
	1/2 j	Journée	Forfait 2 j	Forfait semaine (7j)*
VTTAE adultes	17,00 €	30,00 €	50,00 €	150,00 €
VTTAE juniors	10,00 €	18,00 €	30,00 €	90,00 €
Vélos GRAVEL adultes	10,00 €	18,00 €	30,00 €	90,00 €
Remorque	5,00 €	8,00 €	15,00 €	30,00 €
Siège bébé	2,00 €	3,00 €	5,00 €	15,00 €
GPS de vélo**	5,00 €	8,00 €	15,00 €	30,00 €
Lavage de vélo***	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

SERVICE VÉLOS	Autres tarifs
Tarif « Grégamistes »	Réduction de 20 %
Tarif « Groupe »	Dès 10 vélos loués : réduction de 10 %
Tarif « Fidélité »	Dès la 5 ^{ème} réservation annuelle : réduction de 10 % supplémentaire

* selon les disponibilités dans le parc vélo

** le GPS de vélo intègre des fonctions de guidage détaillé, de définition d'itinéraires adaptable sur le guidon du vélo

*** Afin d'assurer, le bon entretien des vélos, le lavage des vélos est obligatoire. Aussi, vous avez la possibilité de procéder vous-même au lavage. Dans le cas contraire, la prestation est facturée forfaitairement/vélo.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances-Prospectives », réunie le 1^{er} décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : **FIXE** les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022 conformément aux tableaux présentés ci-dessus ;

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Yves BLEUNVEN.